

Acte n° 08 / 2025

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 27

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 13 MARS 2025

Objet : Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 30 janvier 2025

Vu le code de l'éducation,

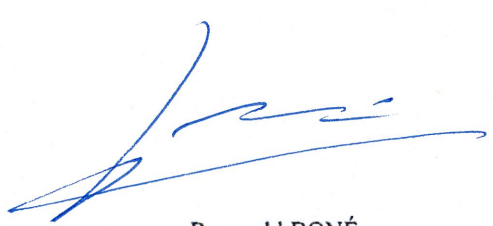
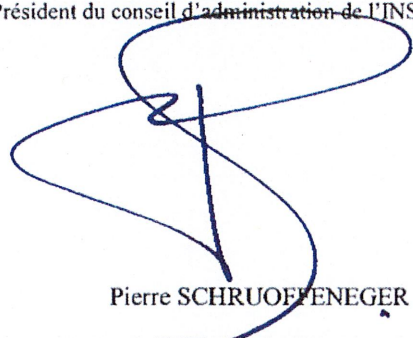
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 30 janvier 2025 sous réserve des modifications suivantes :
 - Page 5 : « Tous espèrent que cela aboutira avec l'adoption de la loi de finance »
 - Page 7 : « Les membres du CA le félicitent. »

Pièce jointe : procès-verbal du conseil d'administration du 30 janvier 2025

Acte transmis aux autorités de tutelle le 27 MARS 2025 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 13 mars 2025 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
 Romuald BONÉ	 Pierre SCHRUFFENEGGER

Affichage et mise en ligne le : **27 MARS 2025**

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 28

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 13 MARS 2025

Objet : Compte financier 2024

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,
Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,*

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 188,25 ETPT sous plafond d'emplois législatif
67,58 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 28 364 232,09 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 21 011 217,41 € personnel
 - 4 560 307,39 € fonctionnement et intervention
 - 2 792 707,29 € investissement
- 29 133 394,88 € de crédits de paiement dont :
 - 21 011 217,41 € personnel
 - 3 818 828,72 € fonctionnement et intervention
 - 4 303 348,75 € investissement
- 27 627 652,88 € de recettes
- 1 505 742,00 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les éléments d'exécution comptable suivants :

- -1 298 609,99 € de variation de trésorerie
- 995 298,67 € de résultat patrimonial

Affichage et mise en ligne le :

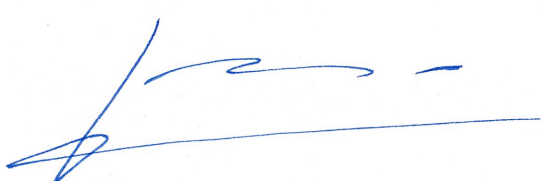
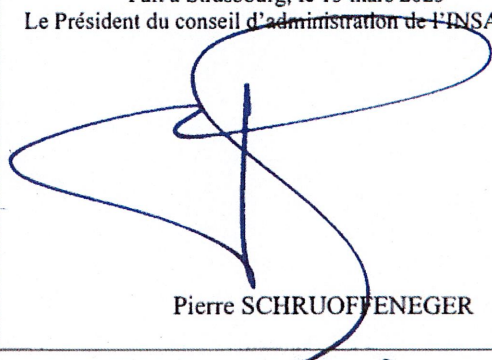
- 2 060 050,10 € de capacité d'autofinancement
- 1 443 932,94 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2024 à hauteur de 995 298,67 €, ainsi que la correction du résultat 2023 à hauteur 191 895,50 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Le rapport du ou des commissaires aux comptes est joint à la présente délibération.

Acte transmis aux autorités de tutelle le 27 MARS 2025 Le Directeur de l'INSA Strasbourg  Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 13 mars 2025 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg  Pierre SCHRUFFENEGGER
--	--

Acte n° 10 / 2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 13 MARS 2025

Objet : Nomination des représentants enseignants à la Commission inter-INSA des admissions - CA2I

*Vu le code de l'éducation, notamment l'article R712-7,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis du conseil des études en date du 27 février 2025,*

Sont candidats (par ordre alphabétique) : M. Philippe DENIER, Mme Christelle GRESS, M. Matthieu KOEHL, M. Guy STURTZER.

Résultat du vote - candidat M. DENIER :

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	28
Dont Présents	21
Dont Représentés	7
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	27
Nombre de voix pour M. DENIER	27

M. Philippe DENIER est nommé membre de la CA2I pour une durée de trois ans.

Résultat du vote - candidate Mme GRESS :

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	28
Dont Présents	21
Dont Représentés	7
Nombre de bulletins blancs ou nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	26
Nombre de voix pour Mme GRESS	26

Mme Christelle GRESS est nommée membre de la CA2I pour une durée de trois ans.

Résultat du vote - candidat M. KOEHL :

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	28
Dont Présents	21
Dont Représentés	7
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	28
Nombre de voix pour M. KOEHL	28

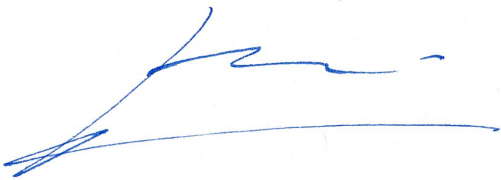
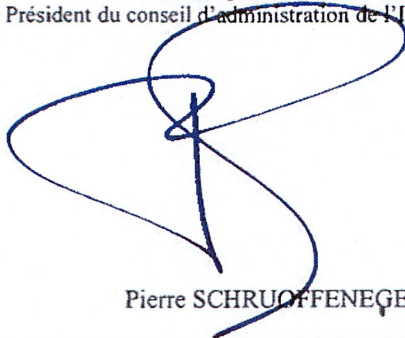
M. Matthieu KOEHL est nommé membre de la CA2I pour une durée de trois ans.

Affichage et mise en ligne le :

Résultat du vote - candidat M. STURTZER :

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	27
Dont Présents	20
Dont Représentés	7
Nombre de bulletins blancs ou nuls	4
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de voix pour M. STURTZER	23

M. Guy STURTZER est nommé membre de la CA2I pour une durée de trois ans.

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... 27 MARS 2025 Le Directeur de l'INSA Strasbourg  Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 13 mars 2025 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg  Pierre SCHRUFFENEGER
---	---

Acte n° 11 / 2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 13 MARS 2025

Objet : Section disciplinaire compétente l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants – élection des représentants des corps ou catégories de personnels d'enseignement non représentés à la section disciplinaire : maîtres de conférences associés

Vu le code de l'éducation, notamment l'article R712-20

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'appel à candidatures du 12 février 2025,

Corps / catégorie concerné : maîtres de conférences associés

➤ **Représentante de sexe féminin :**

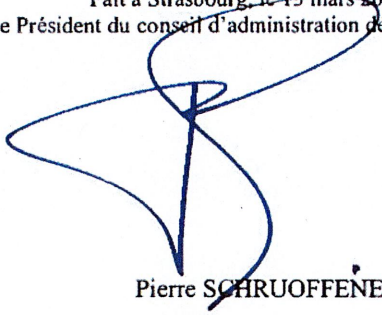
Mme Murielle BACH, seule maîtresse de conférences associée à l'INSA Strasbourg, est désignée d'office pour représenter cette catégorie de personnels.

➤ **Représentant de sexe masculin :** après appel à candidatures, est candidat M. Guillaume ZILIO.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice du collège B	5
Nombre de votants	5
Dont Présents	5
Dont Représentés	0
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	4
Nombre de voix pour M. ZILIO	4

M. Guillaume ZILIO est élu représentant des maîtres de conférences associés.

27 MARS 2025	
Acte transmis aux autorités de tutelle le Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 13 mars 2025 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUFFENEGGER

Affichage et mise en ligne le :

27 MARS 2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 13 MARS 2025

Objet : Section disciplinaire compétente l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants – élection des représentants des corps ou catégories de personnels d'enseignement non représentés à la section disciplinaire : professeurs certifiés

Vu le code de l'éducation, notamment l'article R712-20

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'appel à candidatures du 12 février 2025,

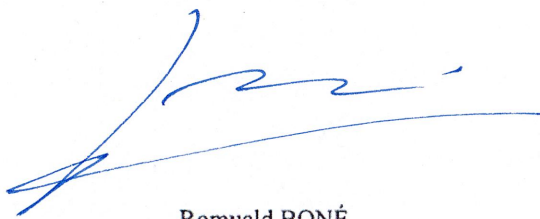
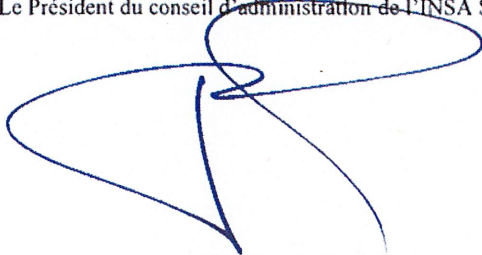
Corps / catégorie concerné : professeurs certifiés

- **Représentante de sexe féminin :** à l'issue de l'appel à candidatures, aucune candidate ne s'est déclarée. Le siège est donc vacant.
- **Représentant de sexe masculin :** après appel à candidatures, est candidat M. Stefan GAREL.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice du collège B	5
Nombre de votants	5
Dont Présents	5
Dont Représentés	0
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	5
Nombre de voix pour M. GAREL	5

M. Stefan GAREL est élu représentant des professeurs certifiés.

27 MARS 2025	
Acte transmis aux autorités de tutelle le Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 13 mars 2025 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
 Romuald BONÉ	 Pierre SCHRUFFENEGGER

Acte n° 13 / 2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 13 MARS 2025

Objet : Section disciplinaire compétente l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants – élection des représentants des corps ou catégories de personnels d'enseignement non représentés à la section disciplinaire : professeurs ENSAM

Vu le code de l'éducation, notamment l'article R712-20

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'appel à candidatures du 12 février 2025,

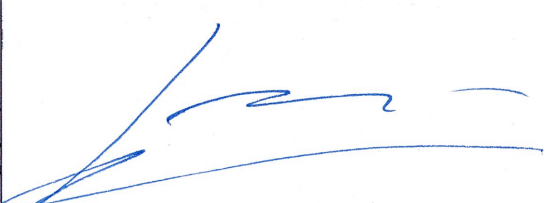
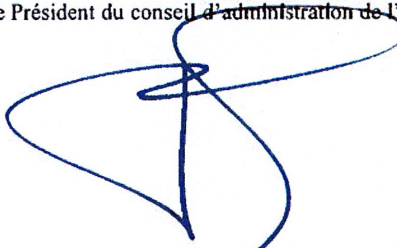
Corps / catégorie concerné : professeurs ENSAM

- **Représentante de sexe féminin :** l'INSA Strasbourg ne compte aucune professeure ENSAM de sexe féminin. Le siège est donc vacant.
- **Représentant de sexe masculin :** après appel à candidatures, est candidat M. Philippe DENIER.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice du collège B	5
Nombre de votants	5
Dont Présents	5
Dont Représentés	0
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	5
Nombre de voix pour M. DENIER	5

M. Philippe DENIER est élu représentant des professeurs ENSAM.

Acte transmis aux autorités de tutelle le 27 MARS 2025 Le Directeur de l'INSA Strasbourg  Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 13 mars 2025 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg  Pierre SCHRUOFFENEGGER
--	--

Affichage et mise en ligne le :

27 MARS 2025

Acte n° 14 / 2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 13 MARS 2025

Objet : Section disciplinaire compétente l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants – élection des représentants des corps ou catégories de personnels d'enseignement non représentés à la section disciplinaire : professeurs contractuels

Vu le code de l'éducation, notamment l'article R712-20

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'appel à candidatures du 12 février 2025,

Corps / catégorie concerné : professeurs contractuels

- **Représentante de sexe féminin** : après appel à candidatures, est candidate Mme Virginie DELBOS.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice du collège B	5
Nombre de votants	5
Dont Présents	5
Dont Représentés	0
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	4
Nombre de voix pour Mme DELBOS	4

Mme Virginie DELBOS est élue représentante des professeurs contractuels.

- **Représentant de sexe masculin** : après appel à candidatures, est candidat M. Mathieu CHASSANG.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice du collège B	5
Nombre de votants	5
Dont Présents	5
Dont Représentés	0
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	4
Nombre de voix pour M. CHASSANG	4

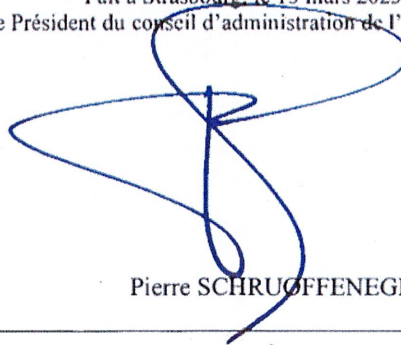
M. Mathieu CHASSANG est élu représentant des professeurs contractuels.

Acte transmis aux autorités de tutelle le **27 MARS 2025**
Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 13 mars 2025
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Pierre SCHRUFFENEGGER

Affichage et mise en ligne le :

27 MARS 2025

Acte n° 15 / 2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 13 MARS 2025

Objet : Section disciplinaire compétente l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants – élection des représentants des corps ou catégories de personnels d'enseignement non représentés à la section disciplinaire : ATER

Vu le code de l'éducation, notamment l'article R712-20

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'appel à candidatures du 12 février 2025,

Corps / catégorie concerné : attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)

- **Représentante de sexe féminin** : après appel à candidatures, aucune candidate ne s'est déclarée. Le siège est donc vacant.
- **Représentant de sexe masculin** : après appel à candidatures, est candidat M. Lucas STRIEGEL.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice du collège B	5
Nombre de votants	5
Dont Présents	5
Dont Représentés	0
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	5
Nombre de voix pour M. STRIEGEL	5

M. Lucas STRIEGEL est élu représentant des attachés temporaires d'enseignement et de recherche.

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... 27 MARS 2025 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 13 mars 2025 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
 Romuald BONÉ	 Pierre SCHRUFFENEGGER

Affichage et mise en ligne le :

27 MARS 2025

Acte n° 16 / 2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 13 MARS 2025

Objet : Section disciplinaire compétente l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants – élection des représentants des corps ou catégories de personnels d'enseignement non représentés à la section disciplinaire : doctorants contractuels avec mission d'enseignement

Vu le code de l'éducation, notamment l'article R712-20

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'appel à candidatures du 12 février 2025,

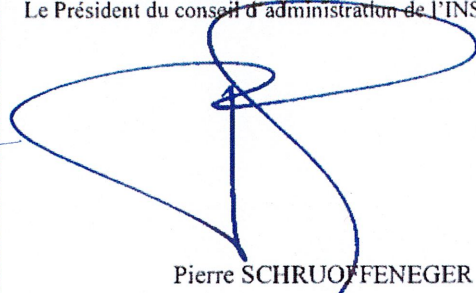
Corps / catégorie concerné : doctorants contractuels avec mission d'enseignement

- **Représentante de sexe féminin :** après appel à candidatures, aucune candidate ne s'est déclarée. Le siège est donc vacant.
- **Représentant de sexe masculin :** après appel à candidatures, est candidat M. Frédy ABADASSI.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice du collège B	5
Nombre de votants	5
Dont Présents	5
Dont Représentés	0
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	5
Nombre de voix pour M. ABADASSI	5

M. Frédy ABADASSI est élu représentant des doctorants contractuels avec mission d'enseignement.

Acte transmis aux autorités de tutelle le 27 MARS 2025 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 13 mars 2025 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
 Romuald BONÉ	 Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage et mise en ligne le :

27 MARS 2025

Acte n° 17 / 2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 13 MARS 2025

Objet : Section disciplinaire compétente l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants – élection des représentants des corps ou catégories de personnels d'enseignement non représentés à la section disciplinaire : chargés d'enseignement vacataires

Vu le code de l'éducation, notamment l'article R712-20

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'appel à candidatures du 12 février 2025,

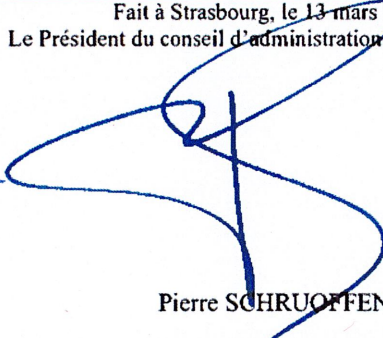
Corps / catégorie concerné : chargés d'enseignement vacataires (CEV)

- **Représentante de sexe féminin :** après appel à candidatures, aucune candidate ne s'est déclarée. Le siège est donc vacant.
- **Représentant de sexe masculin :** après appel à candidatures, est candidat M. Michel RISSEL.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice du collège B	5
Nombre de votants	5
Dont Présents	5
Dont Représentés	0
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	5
Nombre de voix pour M. RISSEL	5

M. Michel RISSEL est élu représentant des chargés d'enseignement vacataires.

27 MARS 2025	
Acte transmis aux autorités de tutelle le Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 13 mars 2025 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
 Romuald BONÉ	 Pierre SCHRUOFFENEGGER

Affichage et mise en ligne le :

27 MARS 2025

Acte n° 18 / 2025

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 19

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 26

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 13 MARS 2025

Objet : Grilles de formation 2025-2026 (formations par apprentissage, mastère spécialisé éco-conseiller, STH1, GE, GT2E, GC, G, GM, PL et MIQ (sauf MIQ 3))

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

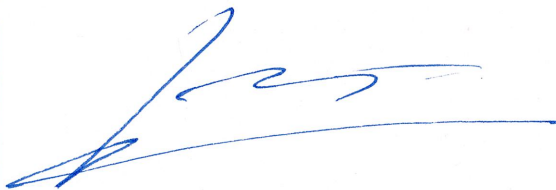
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis rendu par le conseil des études en date du 27 février 2025,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- Les grilles de formation applicables à l'INSA Strasbourg au titre de l'année universitaire 2025-2026 dans les spécialités suivantes :
 - Formations par apprentissage (FIP / FISA, stagiaires FC)
 - Mastère spécialisé éco-conseiller
 - STH1
 - Génie électrique (GE)
 - Génie thermique, énergétique et environnement (GT2E)
 - Génie civil (GC)
 - Topographie (G)
 - Génie mécanique (GM)
 - Plasturgie (PL)
 - Mécatronique (MIQ), à l'exception de MIQ 3.

Pièces jointes : grilles de formation 2025-2026 listées ci-dessus

Acte transmis aux autorités de tutelle le 27 MARS 2025 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 13 mars 2025 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRÖFFENEGGER

Affichage et mise en ligne le :

27 MARS 2025

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 19

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 26

Pour : 2

Contre : 18

Abstentions : 6

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 13 MARS 2025

Objet : Grille de formation 2025-2026 - MIQ 3

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

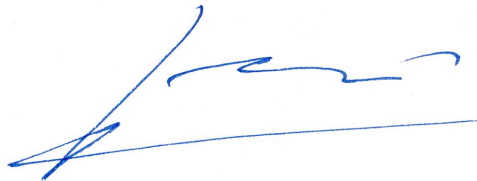
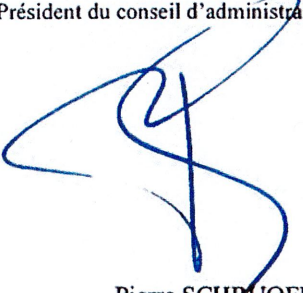
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis rendu par le conseil des études en date du 27 février 2025,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION REJETTE L'APPLICATION DE :

- La grille de formation proposée au titre de l'année universitaire 2025-2026 dans la spécialité Mécatronique, 3^{ème} année (MIQ 3).

Pièce jointe : grille de formation 2025-2026 MIQ3

Acte transmis aux autorités de tutelle le 27 MARS 2025 Le Directeur de l'INSA Strasbourg  Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 13 mars 2025 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg  Pierre SCHRUOFFENÉGER
--	---

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 19

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 13 MARS 2025

Objet : Consultation des copies

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

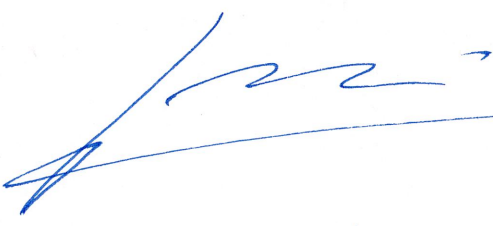
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis rendu par le conseil des études en date du 27 février 2025,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Les éléments suivants de la note de service relative à la consultation des copies d'évaluation :
 - *Point 5.2 Lieu de consultation des copies :*
« L'apprenant est autorisé à numériser ou photographier sa copie lors de la consultation sur place. »
 - *Point 6 Consultation des copies à distance :*
« L'apprenant peut demander à un tiers de consulter sa copie selon les modalités figurant dans l'annexe 1. »
 - *Point 6.2 Modalités de demande :*
« Les personnels d'enseignement disposent d'un délai de quinze jours ouvrables, hors périodes de congés, pour traiter la demande de consultation de copie à distance. »
 - *Point 8 Règles spécifiques – Examens de rattrapage :*
« Les sujets et copies d'examen de rattrapage sont archivés par la direction de la formation, les copies étant à remettre par les enseignants au plus tard à l'échéance de la saisie des notes. »
Pour le surplus, le contenu de la note n'a pas vocation à être voté par le conseil d'administration, s'agissant du rappel des dispositions légales et réglementaires applicables.

Pièce jointe : note de service relative à la consultation des copies d'évaluation

Acte transmis aux autorités de tutelle le 27 MARS 2025 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 13 mars 2025 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
 Romuald BONÉ	 Pierre SCHRUFFENEGGER

Affichage et mise en ligne le :

27 MARS 2025

Acte n° 21 / 2025

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 18

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 13 MARS 2025

Objet : Versement d'une subvention complémentaire à l'APINSA

Vu le code de l'éducation,

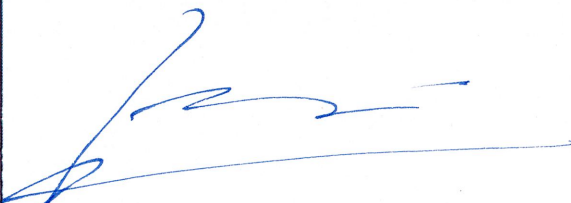
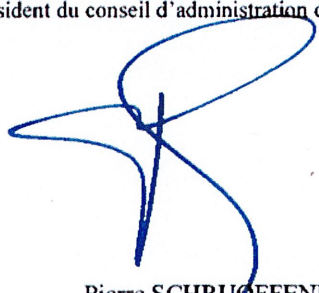
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 570 € à l'association des personnels de l'INSA Strasbourg – APINSA - pour la fête de Noël des personnels 2024.

Pièce jointe : subvention complémentaire à l'APINSA

Acte transmis aux autorités de tutelle le 27 MARS 2025 Le Directeur de l'INSA Strasbourg  Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 13 mars 2025 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg  Pierre SCHRUOFFENEGER
--	---

Affichage et mise en ligne le :

27 MARS 2025

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 18

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 13 MARS 2025

Objet : Composante fonctionnelle (C2) du RIPEC au titre de l'année universitaire 2025-2026

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

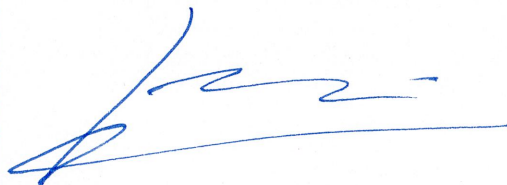
Vu l'avis rendu par le comité social d'administration en date du 4 mars 2025,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le principe visant à attribuer un montant unique de prime à chaque fonction, indifféremment du dispositif indemnitaire auxquels émargent les agents selon leur statut (C2 ou PCA).
- La liste 2025-2026 des fonctions éligibles à la composante fonctionnelle (C2) ou aux primes pour charges administratives (PCA) et les montants correspondants figurant dans le document joint.

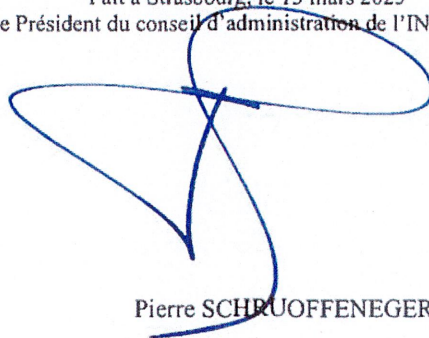
Pièce jointe : composante fonctionnelle (C2) du RIPEC au titre de l'année universitaire 2025-2026 (liste et montants)

Acte transmis aux autorités de tutelle le **27 MARS 2025**
Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 13 mars 2025
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Pierre SCHRUOFFENEGGER

Acte n° 23 / 2025

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 18

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 13 MARS 2025

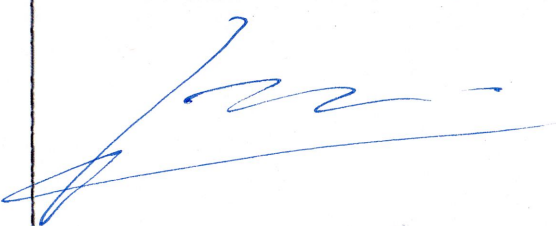
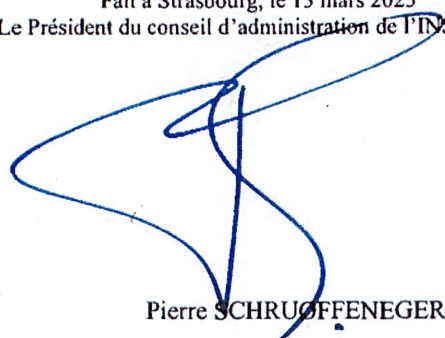
Objet : Modification du protocole de gestion des personnels non-titulaires

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le comité social d'administration en date du 4 mars 2025,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La modification du protocole de gestion des personnels non-titulaires de l'INSA Strasbourg.

Pièce jointe : protocole de gestion des personnels non-titulaires

Acte transmis aux autorités de tutelle le 27 MARS 2025 Le Directeur de l'INSA Strasbourg  Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 13 mars 2025 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg  Pierre SCHRUFFENEGER
---	---

Affichage et mise en ligne le :

27 MARS 2025

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 18

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 13 MARS 2025

Objet : Droits d'inscription des étudiants extra-communautaires

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu la délibération n° 23 / 2020 du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis du Groupe INSA, par son Assemblée des Directeurs (ADD),

Vu l'avis rendu par le conseil des études en date du 27 février 2025,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La suppression de l'exonération partielle automatique des droits d'inscription au titre du critère 3 (qui ramenait le montant des droits au niveau des droits d'inscription nationaux) pour les étudiants primo-entrants ressortissants de la Tunisie, du Liban, de la Colombie, du Vietnam et du Sénégal, assujettis aux droits différenciés.

Les étudiants concernés auront de fait la possibilité de soumettre un dossier de demande à la commission d'exonération pour bénéficier éventuellement d'une exonération des droits d'inscription.

Pièce jointe : exposé des motifs - droits d'inscription des étudiants extra-communautaires

Acte transmis aux autorités de tutelle le **27 MARS 2025**
Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 13 mars 2025
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Pierre SCHRUOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 18

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 13 MARS 2025

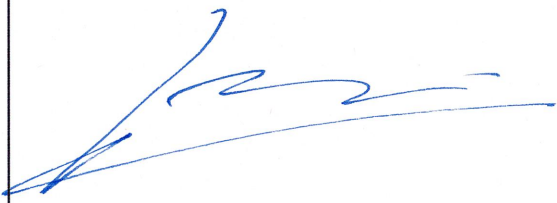
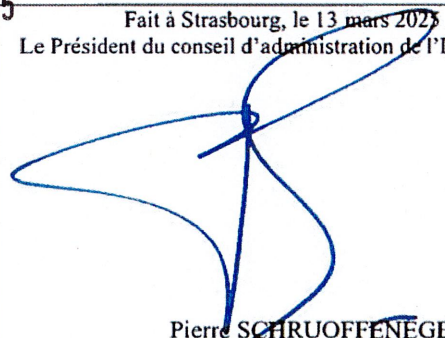
Objet : Calendrier universitaire 2025-2026

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le conseil des études en date du 27 février 2025,
Vu l'avis rendu par le comité social d'administration en date du 12 mars 2025,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le calendrier universitaire 2025-2026 de l'INSA Strasbourg.

Pièce jointe : calendrier universitaire 2025-2026

27 MARS 2025	
Acte transmis aux autorités de tutelle le Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 13 mars 2025 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUFFENÉGER

Acte n° 26 / 2025

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 18

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 13 MARS 2025

Objet : Avenant à la convention de mécénat de compétences entre l'INSA Strasbourg et la société AREP

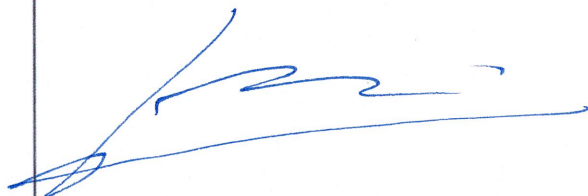
*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu la convention de mécénat conclue entre la société AREP et l'INSA Strasbourg le 28 novembre 2024,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La conclusion de l'avenant à la convention de mécénat de compétences entre l'INSA Strasbourg et la société AREP

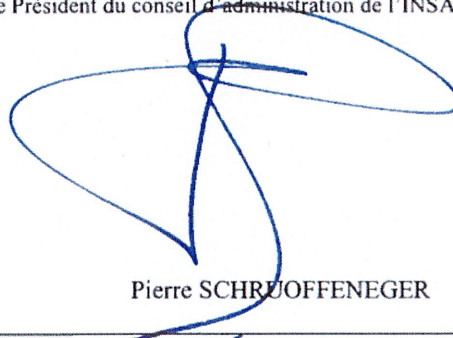
Pièce jointe : avenant à la convention de mécénat de compétences entre l'INSA Strasbourg et la société AREP

Acte transmis aux autorités de tutelle le **27 MARS 2025**
Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 13 mars 2025
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Pierre SCHRUFFENEGGER

Affichage et mise en ligne le :

27 MARS 2025